

JUSTICE. Un projet de baisse du taux de l'aide juridictionnelle provoque la colère des avocats

« Nous sommes inquiets »

M^e Bouillon est « en colère ». Ses confrères nantais et elle veulent que le gouvernement fasse « marche arrière ».

Presse Océan : L'aide juridictionnelle, qu'est-ce que c'est exactement ?

M^e Anne Bouillon : « C'est que tout le monde puisse avoir accès à la justice et à une défense de qualité, sans conditions de ressources. Elle doit permettre aux personnes les plus défavorisées de bénéficier d'une aide légale. S'il accepte le dossier, l'avocat intervient alors selon un barème fixé par l'État. »

Peut-on avoir un exemple ?

« L'avocat n'est pas rémunéré mais indemnisé en unités de valeurs. Pour un dossier en correctionnelle, qu'il s'agisse de conduite sans permis ou d'agression sexuelle, il touche environ 170 €, sachant que pour bien préparer un dossier, il faut 10 h à 15 h de travail. Quand il passe avec son client devant un juge des libertés et de la détention, où se joue la liberté d'un homme, il gagne 46 €.»

C'est peu...

« Oui. D'autant qu'un avocat est aussi un chef d'entreprise, qui gère des emplois et paie des charges. »

Et le projet de loi de finances prévoit une baisse de cette aide..

« Oui. Depuis 2007, le taux n'a jamais augmenté. Cette fois, on va même le baisser. On veut réaliser des économies sur le dos des avocats et des justiciables les plus vulnérables. C'est inacceptable. Nous sommes inquiets. Inquiets et en colère. »



Me Anne Bouillon, avocat depuis 15 ans au barreau de Nantes, se dit « Inquiète » et « en colère ». Photo PO-NB

Quelles conséquences cela pourrait-il avoir pour les justiciables ?

« Le système est fondé sur le volontariat. Or, il deviendra de plus en plus difficile

d'accepter les dossiers d'aide juridictionnelle dans ces conditions. Il est à craindre que des justiciables se voient opposer de plus en plus de refus. Ou que pour

faire face à certaines contraintes économiques, les avocats soient amenés à bâcler certains dossiers. Or, la défense devrait pouvoir faire preuve de la même rigueur

et consacrer le même temps à tous les dossiers, qu'ils soient payants ou non, sous peine d'accentuer les inégalités. Faire valoir ses droits est une idée précieuse, un socle de la démocratie. »

Qu'attendez-vous exactement ?

« Les avocats n'ont pas à palier les carences de l'État. Aujourd'hui, en France, la justice est le parent pauvre de la démocratie. Les conditions de tous les auxiliaires de justice se dégradent. Les greffiers, les magistrats, les personnels pénitentiaires... Tous sont surchargés de travail. Nous voulons que ce projet de loi soit amendé. Que le gouvernement fasse marche arrière. »

Vous vous sentez déconsidérés ?

« Oui, nous avons le sentiment d'être méprisé. Notre amertume vient de ce que les avocats, dans leur immense majorité, mouillent la chemise pour défendre et accompagner leurs clients du mieux qu'ils peuvent. On ne compte ni nos heures, ni nos efforts. Et il n'y a aucune reconnaissance. Un signal inverse est même envoyé. Nous n'avons vraiment pas l'impression d'être pris en considération ».

Propos recueillis par
Anne-Hélène Dorison

À SAVOIR

Vendredi, une vingtaine d'avocats nantais se rendra à Paris pour protester contre ce projet de loi. A Nantes, leurs confrères et consoeurs annoncent vouloir demander le renvoi de toutes les affaires. Seuls les dossiers où les libertés sont menacés seront défendus.